



## Edito

Barrage est une des associations agréées pour la protection de l'environnement pour la Haute-Vienne, appréciée pour ses interventions sur la sécurité, les friches et sites pollués, pour la protection de l'air et de l'eau et pour le suivi de gros chantiers en cours...

Devenue " Barrage nature environnement", membre de Limousin Nature Environnement, l'association est un interlocuteur pour l'ARS (Agence Régionale de Santé), le service environnement de la Préfecture, la DREAL (Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement), l'Agglomération de Limoges... Cette compétence reconnue s'est forgée au fil de ses initiatives concrètes sur des dossiers complexes, où l'association a, souvent grâce aux observations fournies par les riverains, pu jouer un rôle d'expertise et de propositions.

**Aujourd'hui, au Palais, des problèmes demeurent, en grande partie minimisés par l'administration départementale ou communale**

Depuis un certain temps les administrations départementales ou communales remplacent le principe de précaution par une notion "de risque acceptable", niant ainsi que dans les populations riveraines, chacun est différent, qu'il existe des sujets à risques, plus fragiles, plus sensibles, avec en toute première ligne, les enfants et les personnes âgées.

**Notre rôle, dans la prochaine période,** sera de faire prendre en compte la réalité des risques sanitaires engendrés par l'existence de friches polluées et de sources de pollution comme l'incinérateur de Limoges: **on ne peut pas faire n'importe quoi à proximité d'une zone urbanisée** au nom d'une hypothétique création d'emploi.



**Barrage informe et recueille vos avis, ici lors d'une de nos dernières réunions**

L'Agglomération de Limoges a créé des zones industrielles et artisanales, ce sont dans ces zones que les créations d'emplois doivent se réaliser, là où les risques peuvent être mieux maîtrisés et il faut, là où l'urbanisation s'est développée, privilégier le cadre de vie et le bien être.

C'est le cas au Palais, hier la ville avait une grande vocation industrielle, aujourd'hui habitations et espaces verts occupent l'espace, c'est cela qui doit être conforté. Le Plan Local d'Urbanisme du Palais (PLU) en révision depuis plus d'un an par la mairie, dans l'opacité vis à vis des Palaisiens et des associations, doit prendre en compte ces nouvelles réalités. La loi de révision des PLU fait obligation d'associer à cette révision les associations agréées, promesse a été faite d'y associer Barrage, mais au bout d'un an ce n'est pas le cas. Ce sera une de nos exigences pour les semaines à venir.

**Au Palais habitations et espaces verts occupent l'espace, cela doit être conforté.**

**Nous vous proposons de découvrir tous ces points dans ce journal d'information et d'en débattre lors de notre prochaine assemblée ouverte à tous.**

## Nous vous invitons à venir en débattre

### lors de l'Assemblée Générale de Barrage

## Mardi 19 mai à 20h00

### Salle Simone Signoret

rue Maryse Bastié (Le Palais)

la soirée sera clôturée par un pot de l'amitié

## Sommaire

Page 1 : invitation

Page 2 : Solic Total, le projet

Page 3 : un nouvel incinérateur

Page 4 : La LGV ?

Valdi , l'avenir du site

## Oui à la résorption de la friche,

Nous avons toujours souhaité voir résorber les friches industrielles à l'entrée du Palais qui depuis plus de 30 ans donnent une image déplorable de notre ville. L' Agglomération, dès sa création en 2003, s'y était engagée, à l'image de ce qui a été réalisé sur le site de Romanet dans Limoges ; elle a la compétence et elle sait faire...

## L'historique

En 2007, la mairie, non pas débattre avec l'agglomération de la tenue des engagements a préféré acheter en état le site, dédouanant Total, propriétaire de la moitié du terrain d'une vraie dépollution garantissant l'utilisation possible du lieu pour n'importe quel usage. En 2008, un promoteur a acheté le site pour y installer une surface alimentaire (Super U).

## Nous avons posé deux

**1) Une surface alimentaire concurrente, et des commerces locaux, et d'Inter, est-ce de cela dont a besoin le Palais ?**

Alors que toute l'Agglomération de Limoges se fixe pour objectif l'arrêt des constructions de commerce à la périphérie des villes car cela tue les centres-bourgs, ici au Palais, on continue dans la démarche des années 70 /80.

**2) Le site est pollué, va-t-on respecter les exigences sanitaires ?**



**On ne peut faire tout et n'importe quoi ni n'importe comment sur un terrain pollué.**

## Depuis quelques mois, des travaux très importants

sont en cours sur ce site pollué grevé de servitudes d'utilité publique, sans que l'on puisse nous fournir les documents de validation préalable par l'État, qui se devait de fixer les nouvelles règles de surveillance et de prévention des pollutions. Une étude des sols du porteur du projet vient de confirmer que la pollution n'a été que partiellement traitée. Pour nous, les travaux enclenchés dans de telles conditions remettent en cause les arrêtés de servitudes et les réserves exprimées sur le Permis de construire et constituent une situation irrégulière tant du point de vue administratif que judiciaire.

**une situation irrégulière tant du point de vue administratif que judiciaire.**

**Ces travaux se déroulent sans que les associations concernées et le public soient en mesure de connaître la teneur des risques, jugés "acceptables" pour les salariés et utilisateurs du site... ni les conséquences potentielles sur la circulation des eaux souterraines en direction du site Wattelez (dossier actuellement en cours d'évolution) et de la Vienne.**



**Suivi des dossiers :** BARRAGE participe aux Commissions de Surveillance des sites de **Primagaz** (les Bardys), de la **COVED** ( Panazol ), de l'**Incinérateur** (Limoges), celle de VALDI ne s'est pas réunie en 2014.

N'hésitez pas à nous transmettre vos remarques, bien sûr, nous vous tiendrons informés des progrès et des problèmes rencontrés lors de ces commissions de surveillance.

BARRAGE est une association de protection de l'environnement, autonome et indépendante de toute influence. Notre action a déjà été bénéfique dans nombre de secteurs, gestion de l'eau, pollutions atmosphériques, bruits... mais nous avons besoin d'être plus nombreux. Même sans compétence particulière, vous pouvez être utiles, alors, n'hésitez pas à aider l'association ou à la rejoindre...

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

Email.....

Adhésion ou soutien : **à partir de 8 € ..... € (à l'ordre de Barrage)**

Pour participer ou faire des suggestions, écrire à : Barrage 63 route des Bardys 87410 le Palais/Vienne

**Reportages complets et en couleurs sur notre site : <http://associationbarrage.pagesperso-orange.fr/index.html>**

## Vers un nouvel incinérateur ... au même endroit

En service depuis 1989 pour brûler les ordures de l'agglomération de Limoges, l'incinérateur est arrivé en bout de course (moteurs et fours à changer).

Dans le secret le plus total, l'agglomération de Limoges vient de lancer une réflexion qui devrait se conclure en septembre 2015 par un projet visant à construire pour 2022, au même endroit, un nouvel incinérateur pouvant absorber les ordures de l'agglomération, de toute la Haute-Vienne et éventuellement de la Creuse. Les porteurs du projet s'appuient sur l'idée simpliste : « il faut bien traiter les déchets et l'incinérateur, c'est quand même mieux qu'une simple décharge »

**Dans le secret le plus total, l'agglomération de Limoges vient de lancer une étude d'un nouvel incinérateur**

### L'incinérateur est-il un risque pour la santé publique ?

Un incinérateur, en brûlant les ordures ménagères, rejette 2000 molécules dans l'atmosphère qui retombent au sol et sont respirées 24/24 par les riverains, moins de 50 molécules sont contrôlées.

Parmi plusieurs études, celle de l'INVS (institut national de veille sanitaire) réalisée sur 10 ans, 4 départements et 16 incinérateurs, est représentative : la santé de 2,5 millions d'habitants y a été passée au peigne fin et 135 000 cas de cancers ont été analysés. Les résultats définitifs sont alarmants et ont surpris même les plus avertis : le fait d'avoir vécu tout près d'un incinérateur pendant 10 à 25 ans entraîne un risque

accru de cancer. Les femmes sont plus touchées .

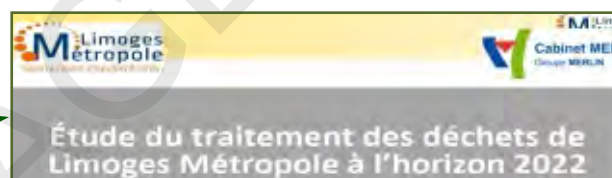
**Pour l'instant, la France continue, contrairement à ce qui se passe dans les autres pays européens limitrophes, à construire de nouveaux incinérateurs.**



### Existe-t-il d'autres solutions ?

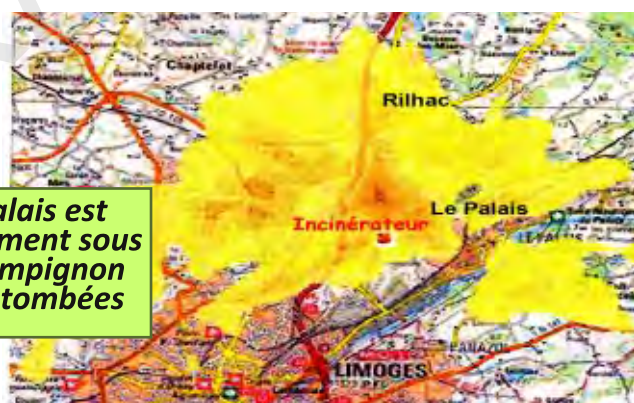
Les réponses sont dans l'étude secrète de l'agglomération que nous avons pu nous procurer : 70% des déchets sont valorisables soit compostables, soit recyclables.

**Le 19 mai lors de la réunion nous dévoilerons l'étude de l'agglomération.**



Or, moins on brûle de déchets, moins on rejette de molécules dans l'atmosphère... L'objectif de tout nouveau projet devrait être de récupérer les 70% de déchets valorisables, les 30% restant pouvant être soit compressés et stockés dans des alvéoles, soit brûlés, mais dans un incinérateur beaucoup plus petit.

**Le Palais est directement sous le champignon des retombées**



### Comment réduire les déchets ?

- 1) intervenir auprès des industriels** pour diminuer les emballages et en attendant développer la possibilité de les laisser à la sortie des caisses;
- 2) inciter chacun à mieux et plus trier** au départ ( compost, papiers...) pour cela toutes les expériences le montrent, **il faut remplacer le paiement injuste actuel, basé sur la surface de chaque lieu d'habitat, par un paiement incitatif au poids** : la dernière expérience dans un canton de

Haute-Vienne a vu, après explication à la population, le volume des déchets diminuer de 30% sans incivisme constaté;

- 3) dans plusieurs départements sont mises en place de nouvelles filières de recyclage** (récupération des plastiques usagés, ferrailles, électronique... ), les poubelles ramassées peuvent encore être ouvertes et triées, mécaniquement ou non, pour extraire compost, métaux ...)

**Le projet de l'agglomération est contraire aux principes de la gestion des déchets, précisés dans le Code de l'Environnement qui sont :**

- **prévenir ou réduire** la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits ;
- **organiser le transport des déchets** et le limiter en distance et en volume ;
- **valoriser les déchets par réemploi, recyclage ou**

toute autre action visant à obtenir, à partir des déchets, des matériaux réutilisables ;

- **assurer l'information** du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et d'élimination des déchets

**Notre objectif: obtenir la transparence du dossier et un vrai débat public**

## LGV Limoges Poitiers : le déni de démocratie

Alors que tous les avis sont négatifs (rapport parlementaire, Cour des comptes, Conseil d'Etat), François Hollande, pour faire plaisir à ses amis socialistes de Limoges a fait signer la déclaration d'utilité publique pour ce projet inutile.

### La DUP contestée en justice

**Jamais une déclaration d'utilité publique n'a été contestée par autant d'élus, d'associations et d'acteurs directement concernés**

Barrage a, avec les élus de la Vienne, de la Creuse, de l'Indre, certains de la Haute-Vienne, avec la FNAUT (Fédération nationale des usagers des transports) et toutes les grandes associations de l'environnement du Limousin et du Poitou Charente, déposé un recours auprès du Conseil d'Etat.

### Un énorme gaspillage

son coût prévisionnel : 2,5 milliards, mais d'ores et déjà ce sont 70 millions d'€ d'études engagés auprès de RFF et 52 millions versés pour avoir le droit de se raccorder à la ligne Tours-Bordeaux.

### La solution demandée par tous est de rénover la ligne naturelle POLT

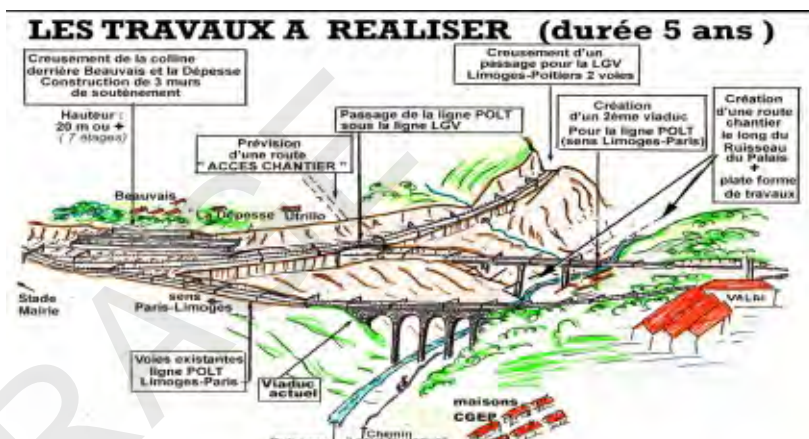
Le projet LGV par Poitiers est d'autant plus inutile que les élus de la ligne POLT (Paris Orléans Limoges Toulouse) sont en passe d'obtenir le changement de matériel roulant et la rénovation de la ligne!

### Le danger demeure

Devant l'obstination des élus socialistes de la Haute-Vienne, de l'Agglomération ou du Palais, le risque de voir se réaliser ce projet, malgré les nombreuses critiques existe... ce qui entrainerait pour Le Palais, avec le chantier, 5 ans de galère pour les habitants...



**Avec ces millions gaspillés, ce sont 10 maisons de retraite ou 8 collèges ou la RN147 qui aurait pu voir disparaître ses endroits accidentogènes ou....**



## VALDI : la fin annoncée

**C'est maintenant officiel**, le groupe ERAMET, entreprise française présente sur 5 continents (chiffre d'affaire 3,5 milliards d'€), propriétaire de VALDI au Palais, a décidé, pour augmenter sa rentabilité, de regrouper ses activités de recyclage sur son site de Commenry dans l'Allier.

**Pourtant, depuis son installation en 2000**, après X mises en demeure, Valdi a dû se plier au respect de la loi en matière de pollution, de sécurité pour les salariés et les riverains. Depuis juillet 2014, le dernier point noir (recouvrir la fosse à laitier, source d'odeurs nauséabondes) était réglé.

**Valdi était devenue conforme aux exigences**, c'est le moment choisi pour partir, preuve que ce sont bien les actionnaires et leurs portefeuilles qui ont le dernier mot... **c'est triste pour les salariés et un gâchis pour l'argent investi.**

### Que va devenir ce site profondément pollué ?

Certains ont tout de suite dit : « il faut retrouver un industriel, en espérant qu'il ne soit pas polluant. »

### Est-ce la solution ?

Ce site pollué est une immense décharge, fruit de plus de 100 ans d'activités industrielles non contrôlées, il est maintenant entouré d'habitations, son accès par la rue M Bastié est difficile, toute nouvelle activité industrielle rajouterait une pollution à celle existante.

### Raisonnons autrement

Le Palais a eu un très grand passé industriel avec des usines comme RVI (4000 salariés) les cheminots à Puy Imbert, Wattelez, la CGEP

(l'usine de cuivre)... Aujourd'hui nous faisons partie de l'agglomération de Limoges qui a la compétence du développement économique, pour cela ont été créées des zones industrielles et artisanales dont certaines sont vides, comme la Grande Pièce en haut du Palais. C'est dans ces zones, prévues et équipées pour cela, que doivent s'installer les nouvelles industries.

### Qu'est-il possible de faire?

La zone CGEP/Valdi est polluée pour des centaines d'années, toutes les eaux d'infiltrations sont surveillées par des piézomètres, récupérées et traitées dans une station d'épuration mise en place par Rio Tinto (propriétaire du site CGEP) avant d'être rejetées dans le Ruisseau du Palais. Cela fonctionne, le ruisseau retrouve vie. Le site Valdi doit être démantelé comme le fut le site CGEP et laissé en espace nature pour que cette énorme décharge qui ne peut être traitée, se dépollue avec le temps, en continuant à surveiller et traiter les eaux d'infiltration.



**Le PLU, actuellement en révision, doit être modifié en conséquence. Venez donner votre avis**